

Orientations

Orientation 10. Investir l'économie et accompagner les initiatives

Les territoires hyper ruraux souffrent de la persistance et de la conjugaison de leurs principaux handicaps (faible densité de population, faible niveau d'équipement et d'appui aux porteurs de projets, etc.), qui pénalisent leur attractivité et réduisent leurs perspectives de rebond. Le déficit de notoriété dont souffre le territoire et la fragilité du tissu socioéconomique sont deux handicaps majeurs pour les porteurs de projet qui souhaitent pérenniser leur activité, voire en développer de nouvelles. La localisation du Parc national sur plusieurs entités administratives (Régions, Départements, intercommunalités, communes) complexifie le cadre institutionnel pour ces acteurs économiques.

Les filières en lien avec la valorisation des patrimoines telles que l'éducation à l'environnement ou la culture sont économiquement et structurellement fragiles. Elles reposent pour une grande part sur le bénévolat. Elles souffrent d'un manque de visibilité et d'un environnement économique dépendant des collectivités territoriales. Elles sont pour l'instant, peu reconnues comme source d'emplois locaux.

L'information des porteurs de projet et la diffusion des outils et dispositifs disponibles sont nécessaires pour un développement durable et dynamique du territoire.

La création du Parc national s'inspire des attentes exprimées par les acteurs économiques locaux dans le « Manifeste de 2009 » et traduites dans une stratégie territoriale couvrant la période 2017-2032. Elle s'appuie sur une promesse qui exprime toutes les opportunités offertes par cette relation homme - forêt qui forge l'identité du territoire : « Tous les possibles de la forêt ». Elle s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : révéler, organiser et faire connaître le territoire
- Axe 2 : conforter, soutenir et structurer les filières locales en réseaux collaboratifs en lien avec la stratégie
- Axe 3 : développer la connaissance, la recherche et l'innovation sur les patrimoines et la qualité environnementale
- Axe 4 : cultiver l'accueil et l'ouverture (visiteurs, créateurs, porteurs de projets, nouveaux habitants, réseaux)

En complément de ses vocations de connaissance et de préservation, le Parc national est un outil qui contribue à soutenir voire relancer les dynamiques socioéconomiques existantes dans les communes impliquées et adhérentes à la charte. Les connaissances acquises en application de la stratégie scientifique permettent d'explorer de nouveaux usages des ressources naturelles locales avec la mise en synergie de divers réseaux de compétences. L'innovation ou la transformation locale sont des sources de retombées économiques pour le territoire. La création du Parc national est aussi une opportunité pour mobiliser et expérimenter de nouveaux outils, qu'ils soient organisationnels ou financiers, au service des opérateurs publics et privés. L'engagement réciproque est la base de cet accord passé entre l'État, les partenaires de la charte et l'établissement public du Parc national. La création du Parc national accroît des besoins spécifiques liés aux missions de connaissance, de préservation et de mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Trois réseaux sont particulièrement concernés : l'éducation à l'environnement et au développement durable, la culture en lien avec le caractère du Parc et l'économie verte. Le Parc national a vocation à constituer à la fois un effet levier et une boîte à outils pour contribuer à la redynamisation des communes du parc national. Cette dernière s'appuie sur la combinaison de ressources locales, départementales, régionales et nationales par un dialogue exigeant et constructif. La création d'un guichet unique, qui facilite les démarches de chacun en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, est aussi un maillon essentiel.

Orientations

Mesure n°1. Mobiliser de nouveaux outils

[...]

Mesure n°3. Organiser un guichet unique pour l'accueil des porteurs de projets

MESURE N°1. MOBILISER DE NOUVEAUX OUTILS

Le Parc national est une opportunité pour explorer de nouveaux champs économiques basés sur l'innovation, ou l'alliance entre les filières et expérimenter de nouveaux outils.

La stratégie territoriale approuvée par le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public est le fil rouge de l'investissement du Parc national dans l'économie. Elle est mise à jour si nécessaire pour conserver son caractère structurant. Le Conseil économique social et culturel est en charge de cette veille et actualisation le cas échéant.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, de nouveaux modes de travail sont à développer. Tout d'abord, la coopération renforcée entre les différents acteurs économique est un atout majeur. À l'échelle du Parc national, la cohérence est recherchée entre les politiques économiques des deux Régions en s'appuyant sur les Schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation et leurs agences de développement économique. Des partenariats sont également conclus avec les deux Départements. Le territoire est à l'intersection de cinq communautés de communes qui sont les acteurs économiques de proximité. La mise en œuvre de programmes complémentaires et partagés est possible en inscrivant les actions de la charte dans les contrats locaux tels que les contrats de Pays ou les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. À l'échelle des opérateurs économiques, les échanges entre les clubs d'entreprises sont favorisés pour échanger voire organiser des partenariats.

Dans son ambition de développer l'innovation, la charte du Parc national est un incubateur de projets prioritairement à destination des petites entreprises et de l'artisanat. Les actions portées par les partenaires de la charte visent à avoir un effet levier en faveur des projets endogènes. L'accueil de nouveaux porteurs de projets est favorisé (cf. orientation 16). La coopération entre les filières permet de transformer localement les ressources naturelles et de proposer des produits à plus forte valeur ajoutée. Elle se traduit également en promouvant et favorisant de nouvelles collaborations telles que les Fablab. « Ces « laboratoires de fabrication » mettent à disposition toutes sortes d'outils ou de matériels et des espaces de travail. Ils constituent aussi des espaces de rencontre et de création collaborative qui permet, entre autres, de fabriquer des objets et aussi de transformer ou réparer des objets de la vie courante. Dans les communes rurales du Parc national, le développement de l'économie circulaire (ou de proximité) ou de l'économie sociale et solidaire est une réponse à la ruralité.

Pour valoriser les connaissances acquises au travers des programmes scientifiques, le Parc national est un outil pour mettre en synergie des compétences à la fois locales et extérieures au territoire. Des liens particuliers sont à développer avec les centres de recherche et développement tels que l'École des Arts et métiers de Cluny pour prospecter de nouveaux usages pour le bois, ou des industries pharmaceutiques en lien avec la sylvothérapie ou d'autres acteurs pour des applications tirées du biomimétisme par exemple. Le mode « cluster d'entreprises » est à faire vivre pour répondre aux attentes de ces nouvelles formes de coopération. Ils favorisent la rencontre d'expressions créatrices les plus diverses pour produire un effet « boule de neige » des initiatives locales. Les initiatives de parrainage de porteurs de projets mises en place par des communautés de communes sont à étendre à l'échelle du parc national. En complément, le Parc national accompagne l'émergence de produits et de services concourant à la préservation des patrimoines du Parc national : c'est l'objet de la marque « Esprit Parc national® ». Elle porte sur un large champ d'activités économiques dont le tourisme, l'agriculture et l'artisanat. Cette

Orientations

marque collective simple est un outil au service des acteurs économiques dans les communes qui auront choisi d'adhérer à la charte du Parc national.

Pendant la durée de la charte, de nouveaux modèles de soutien aux entreprises sont à imaginer. Pour celles qui s'engagent dans des démarches vertueuses (d'un point de vue environnemental, social, économique), il serait opportun d'étudier la possibilité d'accès pour les opérateurs privés à des cautionnements auprès de banques spécialisées. Pour construire cette confiance, la notoriété du Parc national et la qualité des projets qui y auront été développés sont des atouts majeurs.

Pour accompagner les porteurs de projets innovants, l'établissement public se mobilise pour identifier et soutenir les initiatives de financement participatif. Il encourage l'investissement responsable et durable des citoyens.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- anime	- facilitent l'accueil de porteurs de projets et de nouveaux arrivants	État
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- soutiennent les démarches innovantes	Régions et Départements et leur développement et d'innovation
- fait la promotion des bonnes pratiques		Communautés de communes
- met en synergie		Chambres consulaires
		Opérateurs financiers
		Organismes de recherche et développement

EXEMPLES D'ACTIONS

- Faire connaître et soutenir le *Fablab* de Beaulieu.
- Créer une agence culturelle de développement.
- Animer un club d'entreprises du Parc national.

[...]

MESURE N°3. ORGANISER UN GUICHET UNIQUE POUR LES PORTEURS DE PROJETS

La mise en place d'un guichet unique animé par l'établissement public permet de simplifier les démarches des porteurs de projets publics ou privés compatibles avec le contenu de la charte. Il regroupe les principaux acteurs techniques administratifs ou financeurs mobilisés pour l'accompagnement de

Orientations

porteurs de projets.

En complémentarité des dispositifs d'accompagnement mis en place par les collectivités territoriales (Communautés de communes, Départements, Régions) l'établissement public apporte aux porteurs de projets, une expertise et une ingénierie technique, financière et administrative. Au bénéfice des porteurs de projet, il met en place un guichet unique leur facilitant l'accès aux dispositifs d'accompagnements proposés par l'État, les Régions et Départements, ou des associations. Il s'assure de la coordination avec les autres structures impliquées dans l'accueil de porteurs de projets, de la cohérence voire de la simplification des dispositifs d'accompagnements existants dans les deux régions administratives concernées. Le champ d'action du Parc national est prioritairement centré sur l'accompagnement des projets de petites entreprises ou artisans contribuant à la mise en œuvre de la charte et notamment l'ambition portant sur l'innovation. Le guichet unique vise à faciliter l'insertion du projet et de son porteur dans l'environnement social et administratif territorial.

Les partenaires du guichet unique composent une commission de programmation financière. Elle flèche les « tours de table » financiers mobilisables auxquels l'établissement public du Parc national s'associe dans le cadre de sa politique d'intervention animée par son Conseil d'administration. Le Parc national fait également bénéficier les porteurs de projets de la priorité d'accès aux financements de l'État. Sont privilégiées les aides au démarrage et à l'amorçage de projets, ou à la structuration de démarche de préfiguration de filières en émergence¹

La mise en place du guichet unique et son degré de compétence (pré-instructions de dossier, ingénierie directe, etc.) est élaborée au cours du premier programme d'action.

Cette action est menée en lien avec la mobilisation de nouveaux outils pour apporter des réponses personnalisées aux porteurs de projets en complément de celles existantes. L'accueil de ces opérateurs est personnalisé via un livret d'accueil ou des journées dédiées. Le partenariat public-privé est privilégié. L'accès aux financements solidaires est priorisé pour les projets de petite et moyenne envergure à fort impact social et environnemental.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- pilote la mise en place du guichet unique	- informent les porteurs de projet	État et ses établissements publics
- anime et coordonne le guichet unique	- relaient les informations - se mobilisent à la demande du guichet unique	Régions et Départements et leurs établissements publics Communautés de communes Organismes interprofessionnels Chambres consulaires

EXEMPLES D'ACTIONS

- Créer un guichet unique.
- Contractualiser avec les financeurs un dispositif « Parc national ».
- Évaluer l'opportunité de créer une fondation territoriale.

Orientations

Pages 109 à 114

Référence ID de l'article : #5947

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-08 15:30